

HONORAIRES POUR LA VENTE D'UN BIEN EN COPROPRIÉTÉ OU EN MONOPROPRIÉTÉ

Honoraires* charge acquéreur TTC

De 0 € à 35 000 €	3 500 €
De 35 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 001 € à 700 000 €	4,5 %
De 700 001 € et au-delà	4 %
Honoraires de rédaction d'actes	500 €

* Les honoraires appliqués sont ceux du mandat en cas de vente négociée